

Arrêté portant modification et prolongation de la zone réservée

Le Conseil général de la commune de La Sagne,

Vu la loi sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991,

Vu le préavis du Département du développement territorial et de l'environnement,
du

Sur proposition du conseil communal,

Arrête :

Article premier

Le périmètre de la zone réservée, sanctionnée par le Conseil d'État le 28 octobre 2015, est modifié par le plan portant modification de la zone réservée.

Article 2

La zone réservée, sanctionnée par le Conseil d'État le 28 octobre 2015, est prolongée pour une durée de 5 ans sur 5 secteurs de la zone d'urbanisation 2 (biens-fonds 2658, 2659, 2667, 2668, 3020, 3413 entiers et 2119, 2660, 2669, 3255 partiels).

Article 3.

- ¹ Le présent arrêté, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement, le, est soumis au référendum facultatif.
- ² Il entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'État dans la Feuille officielle cantonale.

Au nom du Conseil général

Le président

Le secrétaire

.....

.....

La Sagne, le